



Concours de secrétaire administratif

Les principales directions de la Ville en quelques mots



Auteur : Bruno GIBERT

Année : 2022

Les principales directions de la Ville en quelques mots

Les missions de la DASCO (11 000 agents)

Programmer, construire, restructurer, entretenir et faire fonctionner les établissements scolaires (656 écoles et 658 centres de loisirs, 115 collèges, 12 lycées municipaux professionnels et 1 lycée municipal pour adultes) et les doter de moyens financiers et matériels nécessaires à leur fonctionnement.

Développer un projet éducatif auprès de 200 000 enfants qui comprend l'organisation en temps scolaire, périscolaire et extrascolaire de multiples activités et proposer des cours municipaux à près de 30 000 adultes.

Les missions de la DAC (2 800 agents)

Les trois principales missions de la politique culturelle menée par la Direction des Affaires Culturelles sont :

- Conserver et valoriser le patrimoine matériel (dont 96 édifices culturels) et immatériel
- Soutenir la création et accompagner la diffusion des œuvres créées
- Permettre au plus grand nombre l'accès à l'offre et à la pratique culturelle

La DAC gère un parc d'équipements dédiés aux pratiques culturelles et aux enseignements artistiques constitué de 72 bibliothèques, 17 conservatoires, 85 ateliers des beaux-arts...

La DAC assure une tutelle financière du Théâtre du Châtelet, du Théâtre de la Ville, de la Philharmonie de Paris, du 104, de la Gaîté Lyrique, de La Place centre culturel HipHop, de la Maison européenne de la photographie...

La DAC gère plus de 1000 tournages annuels de films dans Paris.

Les missions de la DJS (2 700 agents)

La DJS participe à la conception et à la mise en œuvre des politiques municipales de Sport et de Jeunesse.

Elle gère et entretient un patrimoine d'équipements en régie et externalisés: **145** gymnases et salles de sport, **48** terrains d'éducation sportive, **25** stades, **39** piscines **10** bassins écoles et **51** terrains de tennis et des équipements de prestige (Stades Charléty et Jean Bouin, Coubertin ...).

Elle gère aussi 49 centres Paris Anim' et 13 espaces jeunes.

Dans le domaine du sport : elle met en place des dispositifs pour promouvoir le sport de proximité auprès des différents types d'usagers (scolaires, jeunes, seniors, familles) ; elle participe à l'enseignement de la natation scolaire, elle soutient l'organisation d'événements sportifs de dimension locale, nationale et internationale.

Dans le domaine de la jeunesse et de l'éducation populaire : elle dispense un large éventail de loisirs éducatifs et développe le lien social entre les Parisiens, elle favorise l'autonomie des jeunes par un accès facilité à la culture et aux loisirs et la capacité à porter leurs propres projets.

Les missions de la DDCT (2 300 agents)

Elle a pour mission d'encourager la proximité avec les citoyens, les associations et les usagers dans le but de développer la citoyenneté et de favoriser l'exercice de la démocratie tant représentative (Conseil de Paris et Conseils d'arrondissement) que participative (Conseils de quartier, Conseils citoyens, budget participatif).

Elle assure le fonctionnement interne du Conseil de Paris, notamment, la préparation et le déroulement des séances du Conseil de Paris, et le fonctionnement des cabinets et des secrétariats des élus.

Elle a pour mission d'animer la décentralisation et la déconcentration vers les Mairies d'arrondissement. Elle coordonne le fonctionnement des Mairies d'arrondissement et conduit leur modernisation, notamment pour l'accueil et les services à la population. Elle a un rôle de conseil et d'expertise pour les Directions Générales des Services des Mairies d'arrondissements.

Elle assure la préparation et l'organisation des scrutins politiques.

Elle assure la mise en œuvre des orientations municipales en matière de Politique de la Ville et d'intégration. Elle est en charge de la préparation et de la mise en œuvre du Contrat de Ville.

Elle favorise et accompagne l'intégration des personnes d'origine étrangère, elle promeut l'égalité femmes/hommes, le respect des droits humains, la lutte contre toutes les formes de discrimination, pour contribuer à construire une société parisienne inclusive.

Elle développe la vitalité associative en animant le réseau des maisons de la vie associative et citoyenne et en consolidant les partenariats entre les associations parisiennes et la Ville. A ce titre, elle assure la réception des demandes de subventions et leur examen juridique et financier ainsi que l'ensemble des relations avec la vie associative

Elle coordonne les actions des Directions de la Ville pour améliorer la relation à l'utilisateur. A ce titre, les services administratifs de la Médiation lui sont rattachés et elle est responsable du Centre d'Appels 3975.

Les missions de la DCPA (1 500 agents)

La Direction Constructions Publiques et Architecture assure la sécurité et l'entretien de 3 600 bâtiments municipaux. Elle gère les dépenses d'énergie dans les bâtiments de la collectivité. De la conception à la livraison, elle réalise des travaux de construction, de maintenance ou de réhabilitation, et veille au respect des engagements environnementaux et à l'équilibre qualité-coût-délais. Elle participe à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans stratégiques de la mandature (Plan d'investissement de la Mandature, Plan Climat Air Energie, stratégie de résilience, Plan d'action Économie Circulaire, Accessibilité pour tous, Végétalisation).

Exploitant technique : la DCPA assure l'exploitation technique de 3 600 bâtiments (3,2 millions de m²), principalement des équipements recevant du public. Elle conduit également 2 400 centres thermiques et centrales de traitement d'air. Dans ces équipements, elle organise la maintenance programmée et curative, réalisée majoritairement par le personnel des ateliers (électrotechniciens, maintenance bâtiment, plombiers, chauffagistes,...) ou par des entreprises de toute taille. Elle assure la veille réglementaire et les relations avec les services de l'État et développe les échanges avec les professionnels du secteur et les autres collectivités territoriales.

Service constructeur : la DCPA est maître d'ouvrage d'opérations du programme de mandature (construction et restructuration de bâtiments, rénovation d'installations thermiques pour un budget global d'environ 500 M€) et des programmes annuels de travaux pour les directions sectorielles (scolaire, petite enfance...) et les mairies d'arrondissement (pour un budget annuel d'environ 100 M€). Elle livre chaque année plus de mille opérations

Service expert : la DCPA instruit les politiques transverses liées au bâtiment : Accessibilité pour tous, amiante dans les bâtiments, Plan Climat, transition énergétique et maîtrise des dépenses de fluides, végétalisation,... Elle est sollicitée par les directions sur leur parc concédé (1 400 bâtiments et 1,2 millions de m² supplémentaires) pour des expertises sur les travaux et les processus de maintenance. Elle assure la veille réglementaire et les relations avec les services de l'Etat (amiante, accessibilité...).

Gestionnaire d'énergie : son service de l'énergie propose et conduit des marchés globaux de performance énergétique sur des centaines d'équipements, propose des stratégies et participe aux achats d'énergie pour une dépense annuelle de plus de 50 M€, contrôle le service fait de milliers d'abonnement. Il est engagé dans un programme innovant de supervision de 1 200 installations de chauffage, ventilation et climatisation. La DCPA poursuit son adaptation aux enjeux de la rénovation énergétique et de la résilience urbaine.

Les missions de la DEVE (3 100 agents)

La Direction des Espaces Verts et de l'Environnement est compétente dans trois grands domaines : espaces verts, environnement, affaires funéraires.

Au titre des espaces verts :

- Elle est chargée de l'embellissement de l'espace public et de la réorientation paysagère de la Ville. Elle met en œuvre une politique de développement du végétal et de l'agriculture urbaine.
- Elle assure le suivi des grands projets d'aménagement paysager et la mise en place de la politique de conservation et d'amélioration du patrimoine végétal, arboré (210 000 arbres hors bois) et immobilier dont elle a la charge.
- Elle développe les conditions de propreté, d'hygiène et de sécurité nécessaires à un accueil optimal du public dans les 500 parcs et jardins parisiens.
- Elle crée, rénove, entretient, exploite les parcs, squares, promenades et jardins municipaux et les bois de Boulogne (843 ha) et de Vincennes (992 ha) ainsi que la forêt de Beauregard dans les Yvelines. Soit au total 2 277 hectares d'espaces verts et de bois.
- Elle gère et entretient les plantations d'alignement.
- Elle conserve et met en valeur les collections botaniques municipales dans les 83 ha de jardin botanique (Parc Floral, Arboretum de Paris, Jardins des serres d'Auteuil, parc de Bagatelle)
- Elle produit chaque année plus 2,5 millions de végétaux sur 83 hectares dédiés à la production horticole sur les sites de Rungis (42,2 ha), Achères (31 ha), Thiais et Longchamp.
- Elle intervient dans la protection des plantations dans les propriétés privées et, à ce titre, est consultée lors de l'instruction des permis de construire et des permis de démolir.

Au titre de l'environnement :

- Elle conçoit et met en œuvre une politique d'animation et de sensibilisation à l'écologie urbaine.

- Elle assure le pilotage des plans climat, biodiversité, alimentation durable, économie circulaire.
- Elle promeut la lutte contre la pollution atmosphérique, le bruit et les autres nuisances, en liaison avec les autres Directions.
- Elle suit les questions environnementales liées à la téléphonie mobile.

Au titre des affaires funéraires :

- Elle gère les cimetières parisiens (20 cimetières : 14 intra-muros et 6 extra-muros) : gestion des concessions (650 000 concessions), gestion des espaces (421 hectares) et des patrimoines funéraire, immobilier, horticole et arboré.
- Elle assure le suivi de la chaîne funéraire, notamment des délégations de service public relatives d'une part au service extérieur des pompes funèbres de la Ville, et, d'autre part, à l'exploitation des équipements funéraires dont le crématorium du Père Lachaise et la chambre funéraire des Batignolles.

Les missions de la DPE (7 500 agents)

La DPE assure la collecte et la prévention des déchets, la mise en œuvre de la politique municipale de l'eau, la collecte et le transport des eaux usées,

La propreté de Paris est assurée par le Service Technique de la Propreté de Paris (STPP)(6 800 agents) qui est réparti géographiquement en **14 divisions territoriales** qui couvrent chacune un ou plusieurs arrondissements. Elles garantissent l'exécution des prestations de nettoyage et de collecte des déchets. La **circonscription fonctionnelle** du STPP assure l'entretien des berges et du périphérique, le déblaiement de certains marchés alimentaires, la collecte de déchets toxiques, l'enlèvement d'affiches et des graffiti... Elle est également chargée du nettoyage après les manifestations (sportives, festives ou revendicatives) ou à la suite d'un accident sur la voie publique. Elle assure la mise en œuvre des plans d'intervention d'urgence (viabilité hivernale, crue, tempête...). La **Section des moyens mécaniques (SMM)** du STPP est chargée de la gestion des garages et des ateliers de maintenance destinés à fournir aux services de terrain le personnel de conduite et les véhicules nécessaires à l'exécution des prestations de collecte et de propreté.

2 900 km de trottoirs à nettoyer

30 000 corbeilles de rue à collecter

3 000 tonnes de déchets collectés par jour par 500 bennes

Le Service technique de l'eau et de l'assainissement (STEA) propose et met en œuvre la politique municipale dans les domaines de l'eau et de l'assainissement parisien.

La Section de l'assainissement de Paris (SAP) est chargée de la gestion du réseau d'assainissement parisien et des différents équipements qui permettent son fonctionnement. Elle assure la réalisation des travaux de modernisation, d'extension et de réhabilitation du réseau. Les égoutiers interviennent quotidiennement pour surveiller, entretenir, curer les égouts et permettre aux eaux de s'écouler vers les ouvrages du Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP).

Dans son réseau souterrain (2 650 km d'égouts), le STEA accueille plus de 15 000 km de câblages et canalisations d'une centaine d'entreprises extérieures parmi lesquelles 17 opérateurs de

télécommunication, 230 réseaux privés dont des banques et des universités, le réseau de vidéo protection parisien ainsi que les canalisations d'Eau de Paris et de Climespace (réseau de froid urbain). Le STEA applique la politique municipale de l'eau en lien avec l'opérateur Eau de Paris dont il contrôle l'activité au travers de son contrat d'objectifs.

Les missions de la DVD (1 400 agents)

La DVD met en œuvre la politique municipale des déplacements, gère et entretient le patrimoine de voirie (les rues comme les équipements : feux tricolores, lampadaires, bancs, etc.) et les infrastructures de transport, notamment fluvial (ponts, canaux, écluses...).

Elle réalise les grands projets d'aménagements de voirie (prolongement du tramway T3, aménagement de grandes places, réseau vélo) ainsi que les projets locaux décidés dans le cadre du budget participatif ou à l'initiative des mairies d'arrondissement.

La DVD met également en œuvre la politique de stationnement (contrôle du stationnement de surface, gestion des concessions de parkings souterrains, gestion des fourrières et préfourrières.) et accompagne le développement des transports en commun (participation de la Ville de Paris à Île-de-France Mobilités, aménagements pour la restructuration du réseau de bus...) et des nouvelles mobilités (auto-partage, vélos en libre-service, mobilité électrique, véhicules autonomes.)

Elle intervient par ailleurs dans la prévention des risques liés aux carrières souterraines.

La DVD est aussi une véritable bibliothèque de l'espace public, dans la mesure où elle administre plusieurs cartographies de référence comme les plans de voirie (plan du sol et du sous-sol), le plan des carrières, la cartographie des nappes phréatiques, ou le plan de circulation.

Les missions de la DLH (375 agents)

Les missions principales de la DLH : proposer des logements sociaux dans chaque arrondissement de Paris et pour tous les publics, améliorer la réponse à la demande de logement social, lutter contre l'insalubrité, améliorer et protéger l'habitat privé, gérer les bâtiments qui lui sont confiés.

ACCUEILLIR, FINANCER ET RÉNOVER LE LOGEMENT SOCIAL

La DLH intervient sur l'ensemble du processus, elle finance l'offre nouvelle de logements sociaux et elle gère les demandes de logement social.

Elle supervise l'activité des bailleurs sociaux.

La DLH s'occupe également du parc social existant en rénovant les logements selon les exigences du plan Climat pour réduire de 30% la consommation d'énergie.

AMÉLIORER L'HABITAT PRIVÉ

La DLH assure la gestion du ravalement des façades et veille au respect des obligations des propriétaires.

La DLH intervient pour lutter contre l'insalubrité, la prolifération des termites ou la précarité énergétique.

À travers le contrôle des changements de logements en bureaux, la DLH permet de préserver la part de logements. Elle a renforcé son action avec le contrôle des meublés touristiques. De même, elle propose le dispositif MULTILOC' aux propriétaires du parc privé, pour lutter contre la vacance

durable des logements à Paris et favoriser l'accès au logement des jeunes actifs et des classes moyennes.

GÉRER LES IMMEUBLES TEMPORAIREMENT

Elle gère provisoirement des bâtiments qui sont ensuite transférés à une autre direction, une association ou un bailleur social pour être transformé en logement social.

Les missions de la DU (420 agents)

La direction de l'Urbanisme élabore et tient à jour les documents d'urbanisme stratégiques et règlementaires.

Elle élabore le Plan local d'urbanisme (PLU) en prenant en compte les besoins et attendus exprimés lors des procédures de concertation. Le PLU, avec son Projet d'aménagement et de développement durable, exprime les grandes orientations de la ville en matière d'aménagement en lien avec d'autres documents tels que le Plan climat, le Plan de déplacements de Paris ou le Programme local de l'habitat, et définit les règles d'urbanisme applicables sur le territoire parisien. Dans les sites patrimoniaux remarquables du Marais et du 7e arrondissement, la direction participe, en partenariat avec l'État, au suivi des Plans de sauvegarde et de mise en valeur. La DU élabore le Règlement local de publicité, des enseignes et pré-enseignes de Paris.

Au travers de tous ces documents, elle contribue à la protection du patrimoine architectural et paysager.

La DU soutient également l'innovation urbaine et la création architecturale en conduisant des études et analyses, et en développant des projets favorisant la prospective urbaine, l'innovation, la ville intelligente et durable, à l'instar des appels à projets urbains innovants comme « Réinventer Paris ».

La DU porte la mise en œuvre des grands projets d'aménagement urbain.

Elle étudie, met en œuvre et coordonne ces opérations.

Elle prépare et organise l'information et la concertation avec les habitants, les opérateurs et les usagers.

La DU conduit la stratégie foncière de la Ville de Paris.

Elle met en œuvre les acquisitions et ventes immobilières de la Ville (terrains, immeubles...). Elle recherche les opportunités et les disponibilités foncières, étudie leur pertinence par rapport aux besoins de la Ville. Elle procède aux analyses topographiques. Elle conduit les négociations foncières. Elle établit le compte foncier. Elle gère l'inventaire des propriétés communales.

La DU délivre les autorisations d'urbanisme et du paysage de la rue, contrôle leur mise en œuvre et recouvre les taxes.

Elle instruit et délivre les permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager, déclarations préalables, certificats d'urbanisme et de conformité indispensables aux entreprises ou aux particuliers. (17 000 demandes annuelles environ)

Elle délivre les autorisations relatives aux enseignes, à la publicité, aux étalages et aux terrasses. Elle contrôle la mise en œuvre des autorisations et verbalise les travaux sans autorisation ou non conformes aux autorisations délivrées.

Elle recouvre les droits de voirie, la taxe locale sur la publicité extérieure et les participations financières en urbanisme. Elle assure, côté Ville de Paris, la veille juridique sur les taxes d'urbanisme et transmet les dossiers de fiscalité à l'État qui liquide les taxes d'urbanisme.

Les missions de la DTEC (90 agents)

La Direction de la Transition Écologique et du Climat est une direction d'expertise et d'action transverse. Elle conçoit et met en œuvre avec les directions le projet municipal en matière d'environnement et de développement durable qu'elle coordonne. Elle assure avec le Secrétariat Général la cohérence des actions de la collectivité et de ses partenaires. Elle intervient dans les domaines de l'eau, de l'air, de l'énergie et du climat Elle pilote le plan climat, air, énergie de la Ville. Elle a vocation à réussir l'accélération de la transition écologique, pour répondre au défi du changement climatique et de ses impacts socio-écologiques.

Les missions de Paris Musées (1000 agents)

Depuis le 1er janvier 2013, **l'établissement public Paris Musées** regroupe les 14 musées de la Ville et les services centraux nécessaires à leur gestion.

L'établissement public permet d'impulser une stratégie globale pour l'ensemble des musées en cohérence avec la politique culturelle de la Ville. Grâce à son autonomie juridique et budgétaire, Paris Musées est doté d'une grande réactivité pour mettre en œuvre efficacement les projets au sein des musées.

Cette réforme du mode de gouvernance des musées répondait à la volonté de la Ville de Paris de donner plus de cohérence, de simplicité et de dynamisme à la gestion des musées municipaux. Réunis au sein d'une institution de dimension internationale, ils poursuivent leurs missions de conservation et de valorisation des collections, d'étude et de diffusion de la connaissance à tous les publics à travers les expositions et les éditions.

Les objectifs de Paris Musées en matière de gestion des collections (près d'un million d'œuvres), de programmation culturelle, d'élargissement des publics et de gouvernance sont formalisés dans un contrat pluriannuel de performance conclu entre la Ville et l'établissement public.

Les collections ont été mises en ligne sur le portail des collections, où environ 300 000 œuvres sont désormais ainsi accessibles.

Paris musées accueille chaque année plus de 3 millions de visiteurs.

Les principaux musées municipaux : Musée d'Art moderne de la Ville de Paris, Petit Palais, musée des Beaux-Arts de la Ville de Paris, Musée Bourdelle, Musée Carnavalet - Histoire de Paris, Les Catacombes de Paris, Musée Cernuschi, musée des Arts de l'Asie de la Ville de Paris, Palais Galliera, musée de la mode de la Ville de Paris.

Les directions sociales

Elles connaissent en 2022 une très importante réforme.

La DASES et le CASVP sont réunis dans une direction unique, **la direction des solidarités**, au sein de laquelle **subsiste le CASVP en tant qu'établissement public**. Mais les deux structures sont rapprochées et réorganisées. Au sein de cette direction unique, certaines compétences relèvent de la Ville, d'autres demeurent du CASVP qui conserve son identité juridique propre.

Cette réorganisation a trois objectifs majeurs :

- Mieux articuler les compétences municipales (CASVP) et départementales (DASES) pour mieux accompagner les Parisiens
- Rassembler les réseaux territoriaux des deux entités pour rendre le nouveau réseau plus lisible pour les usagers et l'ancrer sur l'arrondissement
- Moderniser et simplifier les procédures.

La DFPE perd sa compétence PMI et l'ex DASES sa compétence santé qui toutes deux rejoignent **une nouvelle direction de la santé publique**.

Les missions de la DFPE (9 000 agents)

La DFPE a deux missions essentielles :

- Organiser l'accueil collectif et individuel des tout-petits
- Soutenir la parentalité et les familles

Elle offre 37 000 places d'accueil dans les crèches municipales et partenaires, au sein de 430 établissements d'accueil de la petite enfance municipaux.

Elle gère 24 centres de planification et d'éducation familiale et 77 relais d'assistantes maternelles et antennes (RAM).

Les missions de la direction de la santé publique (1400 agents)

Elle a pour mission de promouvoir la santé et le bien-être. Elle pilote la politique de santé de l'enfant, de santé sexuelle et de planification familiale. Elle assure **la protection maternelle et infantile (PMI)** au travers de 59 centres de protection maternelle et infantile qui suivent 32 000 enfants de 0 à 6 ans.

Elle gère les **centres de santé, de vaccination**, et des centres médico-sociaux (122 000 consultations et 34 000 vaccinations). Elle assure la prévention sanitaire, dans le cadre notamment de la lutte contre les grandes pathologies et la prévention des conduites à risques. Elle est compétente en matière de prévention médico-sociale pour le bien-être physique et mental des élèves dans les écoles maternelles et primaires.

Elle intervient aussi dans le domaine de la santé environnementale : **désinfection, dératisation ...**

Les missions de la direction des solidarités (DSol) (10 00 agents)

Elles reprennent celles de La Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé (DASES) et du CASVP.

La DSol exerce l'ensemble des compétences dévolues aux départements en matière sociale : l'insertion et la lutte contre les exclusions, la prise en charge des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, la protection de l'enfance

La DSol a une fonction importante d'accueil du public pour le suivi socioéducatif. Elle participe à la conception et au pilotage de la politique d'action sociale, assure le contrôle des établissements médico-sociaux et le soutien aux associations. Elle gère l'attribution de diverses prestations sociales et des subventions, et assure la gestion d'établissements.

Elle intervient dans les domaines suivants :

- **Autonomie (personnes âgées et personnes en situation de handicap)** avec le versement de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) à 18 000 bénéficiaires à domicile et 10 350 en établissement.
- **Protection de l'enfance** et prévention jeunesse spécialisée (9 000 jeunes suivis par l'ASE)
- **Solidarité, insertion et lutte contre les exclusions** (61 000 bénéficiaires du RSA)
- **Service social polyvalent.**

Au titre des compétences municipales de l'ancien CASVP, la DSol assure l'instruction et la délivrance des nombreuses prestations sociales de la Ville, la gestion de plus de 140 établissements pour l'accueil ou l'hébergement des personnes âgées, en difficulté et sans abri, et le développement de dispositifs de services à la personne. Elle alloue les aides financières d'aide sociale à l'enfance, et certaines aides sociales légales.

Elle exerce aussi, par délégation, certaines missions confiées par l'État, telles l'hébergement d'urgence et l'aide aux personnes sans domicile fixe.

Parmi les 280 établissements gérés par le CASVP : 15 Ehpad, 23 résidences appartements et 99 résidences services, 43 Restaurants Émeraudes et 11 Restaurants Solidaires qui servent plus de 3,5 Millions de repas annuels, 5 Centres d'hébergement et de réinsertion sociale et 4 Centres d'hébergement d'urgence.

NB Pour la Direction de la police municipale voir le PowerPoint dédié